



BILAN D'ACTIVITÉ 2024



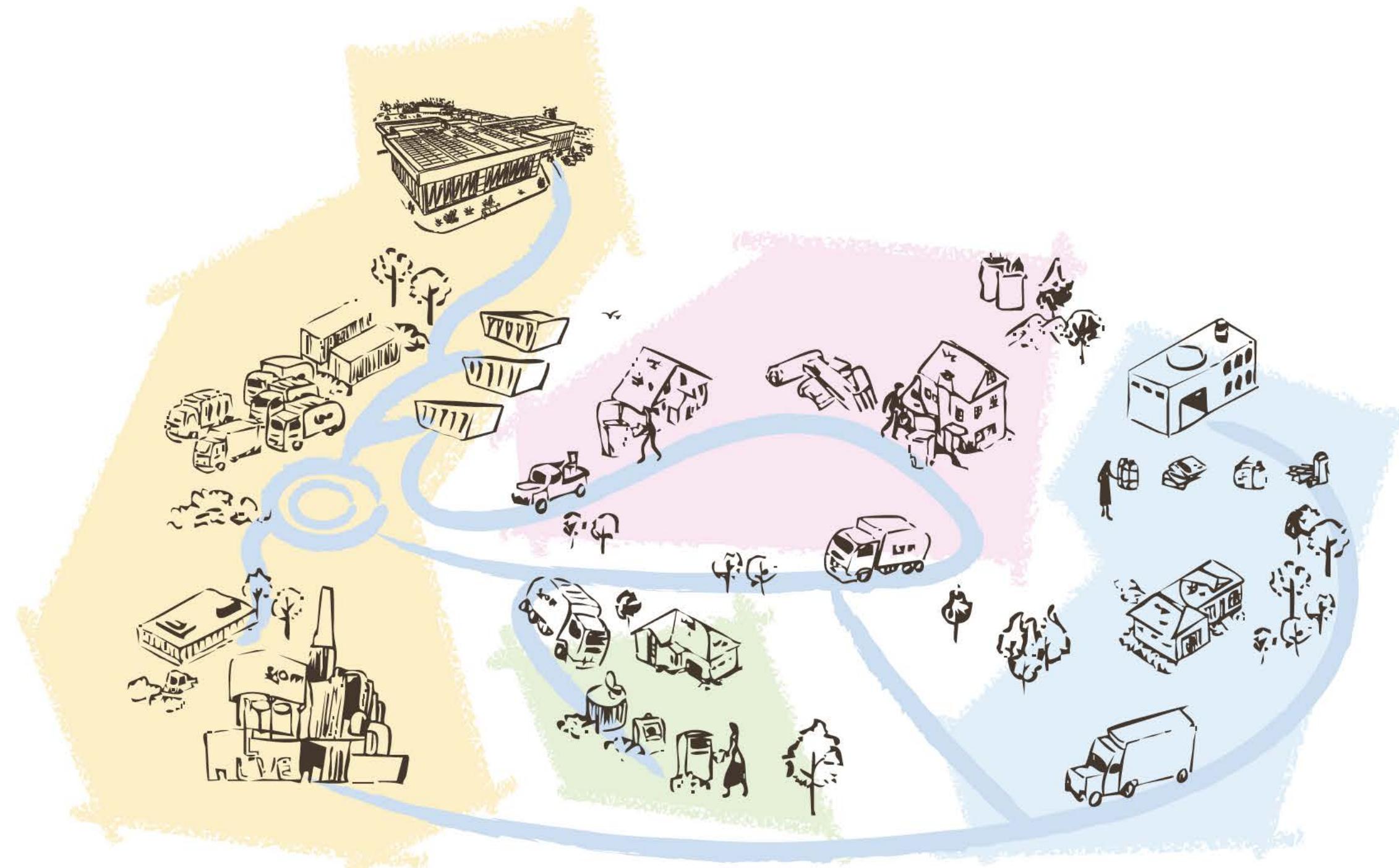
DÉCHETERIE
RESSOURCERIE
DU SIOM À SACLAY

**Un nouveau
cycle pour
le territoire**

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
LE SIOM, 60 ANS D'ENGAGEMENT	6
2024 EN UN COUP D'ŒIL	8
22 ^e FORUM DU CNR AU SIOM	10
1. DÉPLOYER UN MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	11
2. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	17
3. CONJUGUER PERFORMANCES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	21
4. TENDRE VERS UN TERRITOIRE ZÉRO PLASTIQUE	25
5. MOBILISER LES HABITANTS AUTOUR DU ZÉRO DÉCHET	29
6. CULTIVER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL	33

UN NOUVEAU CYCLE POUR LE TERRITOIRE



AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE AU QUOTIDIEN ET AVEC RESPONSABILITÉ



JEAN-FRANÇOIS VIGIER
PRÉSIDENT DU SIOM

Ces dernières années nous ont rappelé une chose essentielle : la transition écologique des territoires se construit dans l'action concrète, quotidienne et au plus près des habitants. Au Siom, nous agissons en responsabilité, sans naïveté face aux défis environnementaux, réglementaires et budgétaires qui pèsent chaque jour un peu plus sur le service public de gestion des déchets. L'urgence climatique est là. Nous l'avons vécue lors des inondations dans plusieurs communes du territoire en octobre dernier et lors de la canicule de cet été 2025. L'année 2024 aura été à l'image de l'ambition que nous portons pour le service public de gestion des déchets, marquée par la mise en place de nombreux projets structurants.

La nouvelle déchèterie-ressourcerie du Siom

Cet équipement situé sur le Plateau de Saclay a été inauguré le 13 octobre à l'occasion de la Fête de la Récup'. Face à l'augmentation de la fréquentation de la déchèterie de Villejust (plus de 82 000 passages en 2024), il était urgent de renforcer ce service. **Cet équipement de 6 600 m², d'un coût de 5,5 millions d'euros** (subventionné à hauteur d'un million d'euros par l'Ademe et la région Île-de-France) s'impose aujourd'hui comme un véritable pôle de l'économie circulaire sur le territoire. Nous nous employons à équilibrer la fréquentation des deux déchèteries. L'accueil des professionnels y sera d'ailleurs déployé dans les prochains mois.

La ressourcerie !

Situé sur le nouveau site de Saclay, cet espace est géré par Re-Saclay, acteur de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire. La ressourcerie a officiellement ouvert ses portes le 26 mars 2025. Sur 900 m², elle apporte une nouvelle vie aux objets grâce à son espace de vente. Des ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques y sont aussi organisés avec comme objectif : la réduction des déchets ménagers du territoire de -15% d'ici 2030.

Notre UVE modernisée

Implantée à Villejust, cette infrastructure essentielle a bénéficié d'un programme de travaux d'envergure pour un investissement de plus de 8 millions d'euros. Cette unité verra sa performance énergétique et environnementale renforcée.

La prochaine étape sera le changement d'un des deux fours d'ici 2035.

La collecte des biodéchets progresse

Nous avons dès 2022 lancé la collecte en porte à porte auprès des habitants volontaires. Résultat, en 2024, près de 8 500 foyers trient leurs biodéchets. **En 2024, le tonnage collecté a évolué de 365 à 920 tonnes, soit + 252% par rapport à 2023.** Cette évolution est représentative de l'adhésion des habitants à ce nouveau geste de tri. Pour compléter cette offre, sept points d'apport volontaire de biodéchets ont déjà été déployés en proximité des habitations dans cinq communes volontaires du territoire.

Ces résultats, nous les devons aussi à notre démarche d'amélioration continue. En novembre, nous avons renouvelé nos certifications ISO 14001, 45001 et 50001 qui nous engagent.

Nous avons maintenu une fiscalité stable largement inférieure à la moyenne nationale (TEOM à 5,28%, moyenne en France : 9,52%), tout en menant des investissements structurants grâce à une optimisation des coûts de la collectivité.

Nos résultats n'effacent pas les difficultés systémiques que nous rencontrons et qui persistent.

La hausse continue de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), décidée par l'État, nous pénalise lourdement avec une augmentation de +354% entre 2020 et 2025 soit plus d'un million d'euros pour le Syndicat. **Les incidents liés aux explosions des bouteilles de protoxyde d'azote** ont eux aussi coûté plus d'un million d'euros au

Siom. Et demain ? Nos Usines de Valorisation Energétique pourraient être intégrées au système des quotas carbone, avec un coût potentiel de 80 euros par tonne de CO₂.

Le recyclage n'est pas en reste. **Les filières Responsabilité Élargie du Producteur se multiplient, sans financement clair.** Le cahier des charges de la REP emballages fait l'objet de consultations, suppressions et remaniements. **Et la bataille contre la fausse consigne des bouteilles en plastique n'est pas terminée...**

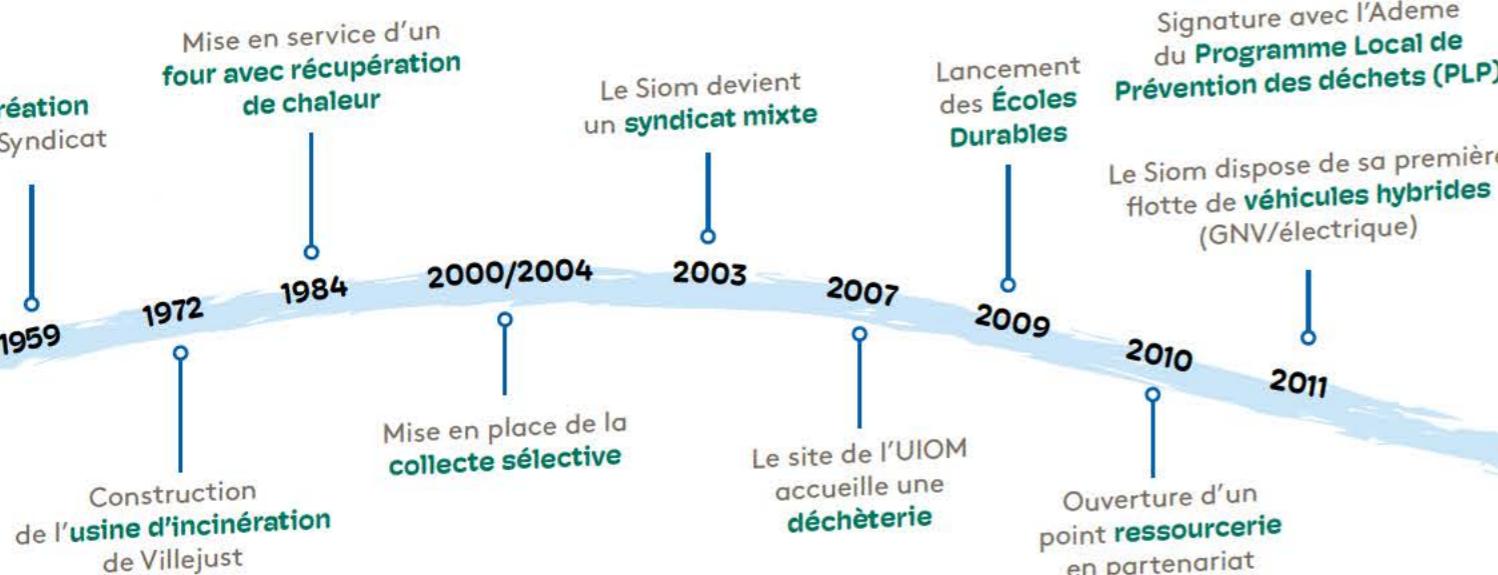
Dans notre pays, l'instabilité financière et réglementaire qui s'ajoute à la verticalité de la décision nous amènent à devoir nous adapter en permanence au niveau local.

Il est temps de donner des moyens d'action réels aux collectivités locales, qui portent, sur leurs épaules, la responsabilité de la transition écologique et énergétique des territoires.

Au Siom, grâce à l'engagement de tous, nous continuons d'agir, de transformer et de défendre un service public de proximité.

LE SIOM, 60 ANS D'ENGAGEMENT

POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Le Siom est un service public de gestion des déchets (SPGD). Il est administré par des élus locaux représentant les 21 communes du territoire, englobant la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay. Au total, 42 élus titulaires et 42 délégués suppléants participent à la construction d'une politique publique d'économie circulaire structurante pour le territoire.

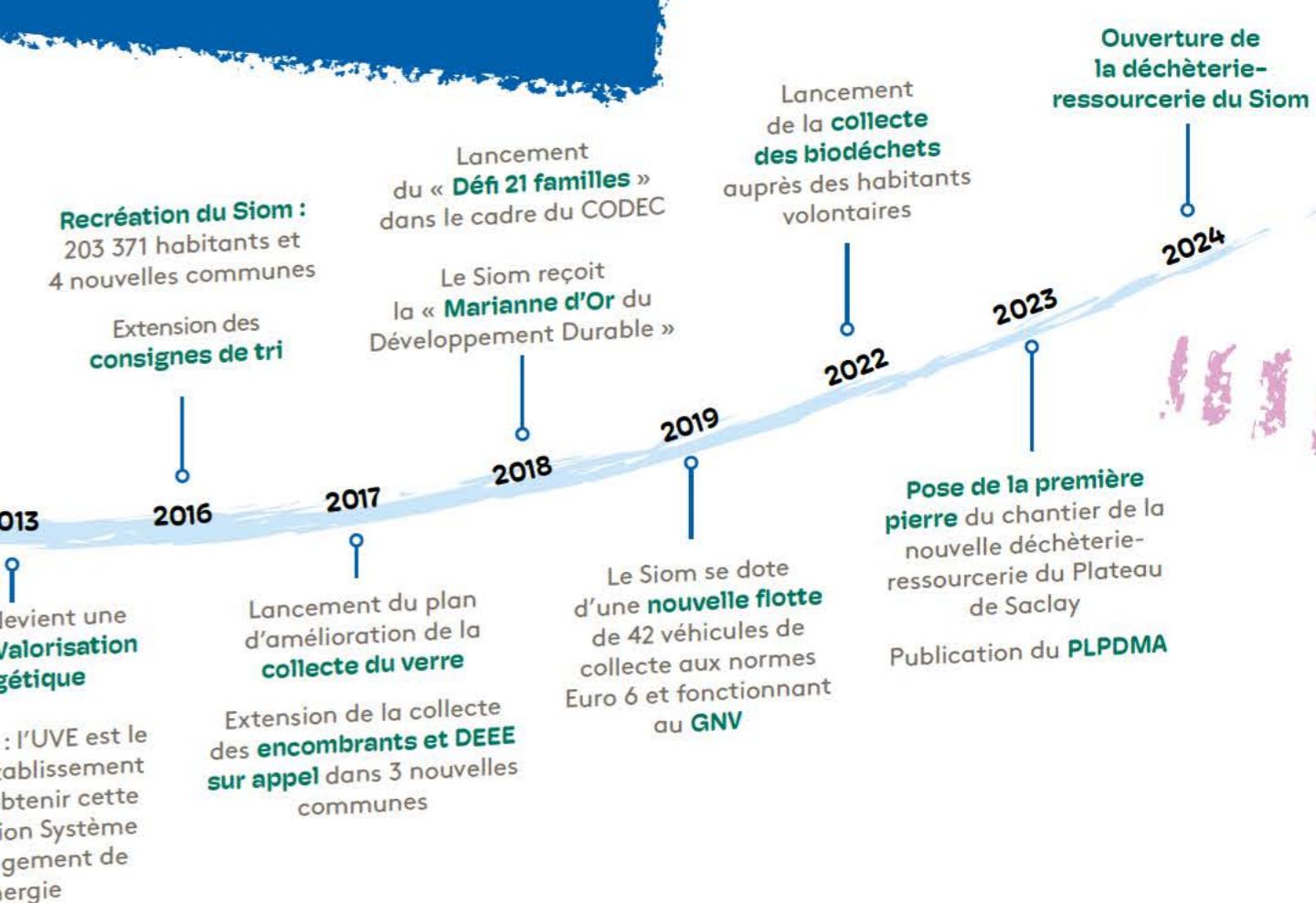
21
communes

209 699
habitants

38
agents



Collectivité avant-gardiste, le Siom s'engage dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets en anticipant les enjeux de demain. En un demi siècle, il a franchi des étapes majeures.. Passé de la collecte au traitement, puis à la valorisation et à la vente d'énergie, le Siom est aujourd'hui un acteur clé de l'économie circulaire en Île-de-France.



Une dynamique au service de la transition écologique

Le Siom est un laboratoire de l'économie circulaire francilienne. Il agit au quotidien, en proximité, pour la collecte et le traitement des déchets des 21 communes.

Agissant de la prévention à la valorisation, il déploie de nouveaux services à destination des habitants.

Par ses actions, il contribue de manière décisive à la transition écologique et énergétique du territoire.



2024 EN UN COUP D'OEIL



janvier

29 janvier
Cérémonie des vœux aux communes, acteurs économiques et associatifs et habitants du territoire

8-31 janvier
Consultation publique : les habitants ont pu donner leur avis sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) co-construit par les acteurs de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)



février

8 février
Visite du chantier de la future déchèterie-ressourcerie du Plateau de Saclay
27 février
Adoption par les élus du Syndicat du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



03

mars

14 mars
Intervention du Président du Siom à la Conférence Nationale des Déchets en partenariat avec le Systom de l'agglomération parisienne (Maison de la Chimie)

06

juin

17-21 juin
Semaine Qualité de Vie au Travail
21 juin
Remise des médailles du travail aux agents du Siom lors du repas du personnel
22 juin
Participation des équipes du Siom à La Fête est dans le Pré à Bures-sur-Yvette



02

février

8 février
Visite du chantier de la future déchèterie-ressourcerie du Plateau de Saclay

27 février
Adoption par les élus du Syndicat du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

10 octobre

1-2 octobre
Accueil du Forum du Cercle National du Recyclage
13 octobre
Inauguration de la déchèterie-ressourcerie sur le Plateau de Saclay
Livraison des premiers bacs de collecte des déchets végétaux



Le Siom inaugure un équipement nouvelle génération à Saclay

plus de 6 600 m² dédiés à l'économie circulaire



septembre

7 septembre
Participation des équipes du Siom à la Fête de la Ville de Longjumeau
8 septembre
Participation des équipes du Siom au Forum des Associations de Gif-sur-Yvette



07

juillet

4 juillet
Intervention du Président du Siom sur les dangers liés au protoxyde d'azote dans les UVE - Carrefour des Déchets organisé par IdealCo
8 juillet
Visite du sous-Préfet, du Préfet à l'Égalité des Chances et des élus départementaux des futurs locaux de la ressourcerie de Saclay

novembre

8 novembre
Réunion des syndicats d'Île-de-France
Renouvellement des certifications Environnement (14001), Santé Sécurité au Travail (45001) et Énergie (50001)
23 novembre
Collecte exceptionnelle de textile et de jouets à Gif-sur-Yvette



09

décembre

Visite de la nouvelle déchèterie-ressourcerie par l'ADEZAC, association de chefs d'entreprise de la zone de Courtabœuf, et par des délégations du Syndicat de Saint-Quentin-en-Yvelines et du SIGIDURS
4 décembre
Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA « Année 1 »
17 décembre
Atelier « Réduction et valorisation des déchets de jardin » à Longjumeau



afao
ISO 14001
Environnement
AFNOR CERTIFICATION

afao
ISO 45001
Santé Sécurité
au Travail
AFNOR CERTIFICATION

afao
ISO 50001
Énergie
AFNOR CERTIFICATION

22^e FORUM DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

SUR LE TERRITOIRE DU SIOM

Les 1^{er} et 2 octobre,
le Siom a accueilli
la 22^e édition du forum
du Cercle National
du Recyclage (CNR).
Deux journées
de réflexion, d'échanges
et de visites autour
des enjeux clés du
traitement des déchets.

Organisé en partenariat
avec le Siom, le 22^e forum du
Cercle National du Recyclage
(CNR) a rassemblé plus d'une
centaine de collectivités,
d'experts et acteurs publics
du secteur venus de toute
la France à Villejust.
Objectif : **faire progresser
collectivement la gestion et
la valorisation des déchets
au service de l'intérêt
général.**

Une première journée a été
consacrée aux échanges
autour de sujets essentiels :
les actualités réglementaires
des services publics de
gestion des déchets (SPGD)
et des filières REP*, ou
encore les leviers à mobiliser
pour renforcer l'offre des
collectivités. Le lendemain,
place au terrain avec la
visite des deux sites du
Siom : la déchèterie et l'UVE
à Villejust, et la nouvelle
déchèterie-ressourcerie sur le
Plateau de Saclay.

En portant la voix des
collectivités et en encourageant
la diffusion des bonnes
pratiques, le CNR joue un
rôle central dans l'évolution
des politiques publiques et la
promotion du recyclage comme
enjeu de société.



*filières à Responsabilité Élargie du Producteur

1. DÉPLOYS UN MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

RESSOURCERIE

ÉCO-RESPONSABILITÉ

INAUGURATION

DÉCHÈTERIES

RÉEMPLOI

ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE



À SACLAY,
**UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE-RESSOURCERIE
POUR LES HABITANTS
DU TERRITOIRE**

Pour accompagner le développement du territoire et répondre aux besoins croissants en matière de tri et de valorisation des déchets, le Siom propose aujourd'hui un nouveau site exemplaire sur le Plateau de Saclay. Pleinement inscrit dans une logique de transition écologique et d'économie circulaire, cet équipement de dernière génération offre un service renforcé aux habitants de ses 21 communes.

5,5

millions d'euros
d'investissement

dont

1

million d'euros
de subventions



Inauguration du site
le 13 octobre 2024



12 mois de travaux

1 750 heures
dédiées à l'insertion professionnelle
sur le chantier

6 726 m²
de surface parcellaire

1 024 m²
de surface de plancher construite

+ de 900 m²
dédiés à l'activité de ressourcerie

30 %
de la surface du site
dédiée aux espaces verts

400 m²
de panneaux
photovoltaïques

L'une des plus grandes déchèteries d'Île-de-France, impasse de la Poudrette à Saclay : nouvelle adresse incontournable du recyclage et du réemploi



L'UNE DES PLUS GRANDES DÉCHÈTERIES-RESSOURCERIES D'ÎLE-DE-FRANCE A OUVERT SES PORTES



La nouvelle déchèterie-ressourcerie du Siom a ouvert ses portes sur le Plateau de Saclay, au cœur de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay. Ce projet d'envergure, alliant réemploi, recyclage et gestion durable des déchets, offre aux habitants et aux entreprises du territoire une infrastructure moderne et écoresponsable.

Retour sur la journée du 13 octobre 2024, jour de l'inauguration du site.

Après une année de travaux, l'équipement dernière génération, très attendu par la population pour pallier la saturation de la déchèterie de Villejust, a été présenté officiellement aux élus et aux habitants du territoire. Jean-François Vigier, Président du Siom, a salué un projet emblématique pour une gestion durable des déchets.

« Ensemble, nous faisons un pas de plus vers un avenir plus vert et responsable, pour le sud francilien », Jean-François Vigier, président du Siom



Un investissement stratégique pour le territoire
Représentant un investissement total de 5,5 millions d'euros, le financement de l'opération a été assuré par le Siom de la Vallée de Chevreuse, avec le subventionnement de la Région Île-de-France et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Ces soutiens témoignent de la volonté des partenaires institutionnels d'accompagner la transition écologique des territoires.

« Au sein de la Région Île-de-France, nous sommes fiers d'accompagner des projets essentiels tels que cette nouvelle déchèterie-ressourcerie qui permettra de faciliter le réemploi et le tri de nos déchets, mais aussi de lutter contre les dépôts sauvages. Ce nouvel équipement réduira le gaspillage de nos ressources en favorisant une économie circulaire locale. Il sera aussi un lieu de lien social et de partage. »

Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France et présidente de l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay

« L'Ademe est fière de soutenir ce projet structurant pour la transition écologique du territoire comprenant 21 communes bénéficiaires. »

Sylvain Waserman, président de l'Ademe

Optimisation de la gestion des déchets



La nouvelle déchèterie à plat propose deux ponts à bascule, l'un à l'entrée et l'autre à la sortie du site, qui permettront de connaître le tonnage des marchandises déposées. De plus, trois compacteurs, pour la ferraille, les incinérables et le carton, ont été installés pour un gain de place optimum.

ET DEMAIN ?

Réemploi, insertion, pédagogie : la ressourcerie de Saclay en action

Moins jeter, mieux réparer, réutiliser... En ouvrant une ressourcerie de plus 900 m² sur le plateau de Saclay, le Siom concrétise un modèle vertueux où réemploi, solidarité et éducation environnementale convergent.

Le SIOM a inauguré sa ressourcerie en mars 2025. Installée à proximité immédiate de la seconde déchèterie intercommunale, cette structure contribue directement à l'objectif fixé par le PRPGD francilien : doubler l'offre de réemploi d'ici 2031. Elle participe aussi aux ambitions du Plan national de prévention des déchets et de la loi AGEC, en visant 5% de réutilisation du tonnage des déchets ménagers à l'horizon 2030.

Re-Saclay !

Le Siom a confié la gestion à Re-Saclay, acteur de l'ESS sur le territoire. La ressourcerie remplit plusieurs missions : collecte, valorisation et vente solidaire d'objets réemployables (jeux, petit électroménager, déco...), accompagnement vers l'emploi, mais aussi sensibilisation des publics.

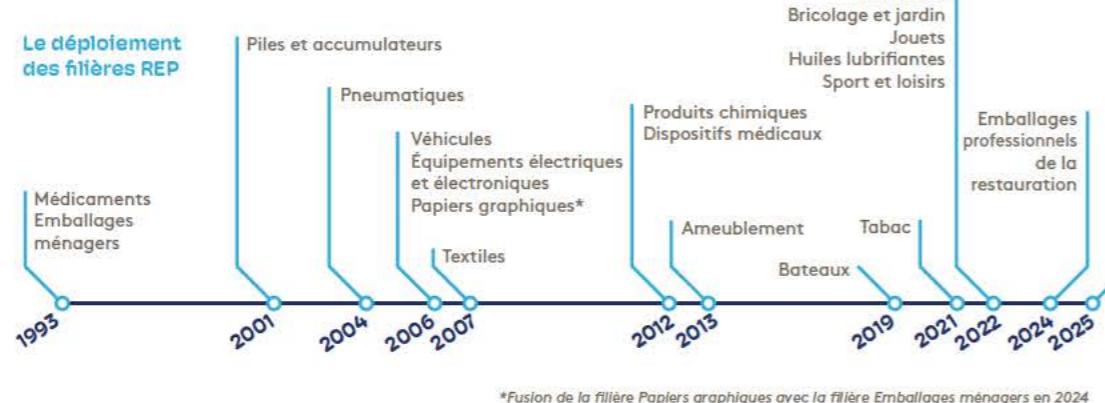


REP : UN SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS BOUSCULÉ

Le déploiement des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) bouscule l'organisation et les équilibres financiers du Service Public local de Gestion des Déchets.

La multiplication des filières REP répond à un objectif louable : améliorer la valorisation des déchets et limiter leur enfouissement. Mais pour le Service Public de Gestion des Déchets, ces évolutions complexifient la donne. Si contractualiser avec les éco-organismes n'est pas obligatoire, cela devient indispensable pour obtenir les soutiens liés à la performance. En 2024, sur les deux déchèteries du Siom, une première série de nouvelles filières REP telles que le mobilier et les articles de jardin ont été déployées. En 2025, les outillages du peintre seront accueillis sur les deux déchèteries et une collecte d'ustensiles de cuisine démarra à l'été. Résultat : des contraintes logistiques accrues (multiplication des contenants, manque de place), une charge croissante pour les agents (formation, accompagnement des usagers), et une instabilité structurelle budgétaire liée aux évolutions législatives et aux exigences fluctuantes des éco-organismes.

L'avenir du service public passera par sa capacité à rester structurant et à défendre ses savoir-faire dans un contexte contraint de filières de plus en plus nombreuses sans prise en compte de l'impact au niveau local.



De nouveaux exutoires sur les sites du Siom

En 2024, de nouvelles filières de recyclage ont été mises en place à Villejust et à Saclay : jouets, articles de sport et de jardin.

ET DEMAIN ?

Le retour de la fausse consigne des bouteilles en plastique



L'abandon du projet de consigne pour recyclage des bouteilles plastique, fin 2023, a été salué par Jean-François Vigier : il préserve le geste de tri, les volumes des bouteilles en plastique dans les bacs jaunes et les recettes issues du recyclage. Mais ce projet pourrait revenir, sous pression européenne ou industrielle. Ce système serait alors financé par les consommateurs tout en faisant peser un risque sur l'équilibre financier des collectivités qui collectent déjà pour recyclage le flux des bouteilles en plastique... Un non-sens environnemental qui démantèlerait une filière déjà en place !

2. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PLPDMA

COMPOSTAGE

BIODÉCHETS

ISO 14001

BROYAGE

VALORISATION ORGANIQUE

LE SIOM, UN SYNDICAT FRANCILIEN ENGAGÉ DANS LE TRI DES BODÉCHETS

Le déploiement de la collecte séparée des biodéchets s'accélère sur les 21 communes du territoire du Siom.

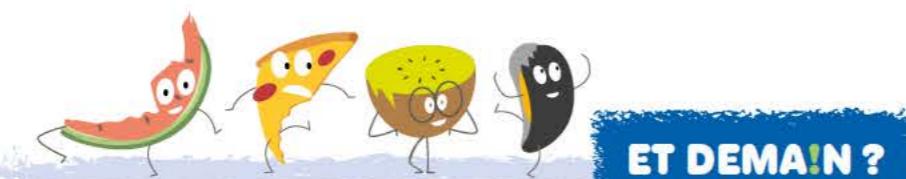


Depuis avril 2022, 1 850 tonnes de biodéchets ont été collectées auprès des ménages et des gros producteurs du territoire (cantines, commerces, marchés...).

Au 1^{er} janvier 2024, la mise en œuvre de la loi AGEC, qui consacre l'obligation du tri à la source de ces déchets, a provoqué un pic d'adhésion des habitants au dispositif. Aujourd'hui, près de 9% des foyers du territoire ont adhéré à cette solution de tri à la source des biodéchets.

Collectés et traités par l'entreprise Sepur, les biodéchets sont valorisés par méthanisation (90%) et par compostage (10%). La mobilisation des habitants volontaires génère une très bonne qualité du gisement et donc peu d'erreurs de tri.

Pour contrer les effets de l'éloignement de l'exutoire à Thiverval-Grignon (78) en juin 2024, le Siom a installé un caisson de massification sur son site de Villejust. Cette initiative a réduit le nombre de rotations hebdomadaires, soit 1 590 km de trajets évités par les camions de collecte chaque semaine jusqu'à l'exutoire.



Des projets pour faire entrer le tri à la source dans les réflexes du quotidien

L'avenir du tri des biodéchets sur le territoire du Siom passe par la proximité et l'innovation. Une étude de faisabilité a été lancée pour l'installation d'un méthaniseur à Villejust. Si la solution reste

envisagée, sa concrétisation

bute pour l'instant sur des coûts d'investissement jugés trop lourds et un soutien financier limité.

En parallèle, le Siom proposera le développement des points d'apport volontaire (PAV) aux communes volontaires dès 2025, afin de capter les foyers ne souhaitant pas d'équipement individuel.



DÉCHETS VÉGÉTAUX : PLACE À LA COLLECTE EN BACS



En 2024, le Siom a fait évoluer le service de collecte des déchets végétaux en remplaçant les sacs en papier par les bacs. Une avancée écologique, économique et sociale, qui s'inscrit dans une stratégie globale de réduction des déchets et de préservation des ressources du service public.

Longtemps collectés en sacs papier, les déchets végétaux représentent une part conséquente des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur le territoire du Siom. Bien que compostables, ces sacs jetables à usage unique génèrent plus de 250 tonnes de déchets supplémentaires par an. En 2023, leur achat a coûté près de 800 000 €, pour plus de 1,5 million de sacs distribués. Avec une hausse de 34% du coût du papier, cette dépense aurait franchi le million d'euros si le Siom n'avait pas décidé de réduire leur volume.

Face à ces constats, l'année 2024 a marqué un tournant : la conteneurisation des déchets végétaux s'est étendue à 17 communes*. Près de 40 000 bacs ont ainsi été distribués. Cette solution présente un double avantage : elle supprime les sacs jetables, limitant ainsi les déchets induits, et permet un retour sur investissement en deux ans, avec une économie estimée à 800 000 € par an.

Les bénéfices sont également humains : les bacs roulants facilitent la manutention pour les agents, réduisant les risques liés au port de charges lourdes ou mal réparties et préservant la santé des agents**.

Conscients des changements qu'impliquent ces nouvelles habitudes pour les habitants du territoire (notamment le stockage d'un bac supplémentaire ou la gestion en habitat collectif) les habitants participent à ce virage vers une gestion plus responsable des déchets verts. Pour les accompagner, le Siom continue de promouvoir des alternatives comme le broyage, le compostage, la tonte sans ramassage, ou encore le choix de végétaux moins gourmands en entretien.

* Les 4 premières communes, Ballainvilliers, La-Ville-du-Bois, Linas et Montlhéry ont été équipées en 2021.

**La Recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés recommande la collecte en conteneurisation pour éviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des équipiers de collecte.

PLPDMA **UN PLAN D'ACTION CONCRET**
POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS
DU TERRITOIRE

Adopté le 27 février par les élus du Syndicat, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Siom fixe une feuille de route ambitieuse : réduire de 15% les déchets ménagers en 2030 par rapport à 2010.

Le PLPDMA du Siom s'inscrit dans une dynamique territoriale et réglementaire, en cohérence avec le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan Régional (PRPGD) adopté en 2019 par la Région Ile-de-France.

L'objectif intermédiaire régional de réduction de 10% des déchets en 2025 est en bonne voie, avec une baisse déjà constatée de 9,2% entre 2010 et 2023.

Le programme s'appuie sur une planification d'actions concrètes, évaluées à l'aide d'indicateurs, et régulièrement ajustées. Ces 22 actions sont articulées autour de 7 axes majeurs : éco-exemplarité et prévention des déchets, sensibilisation, utilisation des outils économiques, lutte



2024 : priorité aux biodéchets et aux déchets verts

L'année 2024 a été dédiée aux actions consacrées à la gestion de proximité des biodéchets et à la réduction des déchets verts.

Compostage
428 foyers formés,
336 composteurs individuels vendus
(+25%), 3 nouveaux sites collectifs installés,
7 sites accompagnés et 4 diagnostics réalisés.

Déchets verts
17 opérations de broyage ont bénéficié à 160 participants.
Des ateliers de gestion *in situ* ont été lancés.

Pré-collecte
La conteneurisation des déchets verts a été généralisée à l'ensemble du territoire, avec une évaluation prévue début 2025.



Réunion de bilan de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), organe de gouvernance du PLPDMA du Siom, le 4 décembre 2024.



3. CONJUGUER PERFORMANCES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UVE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

PERFORMANCES

PROTOXYDE D'AZOTE

ISO 50001

SURVEILLANCE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

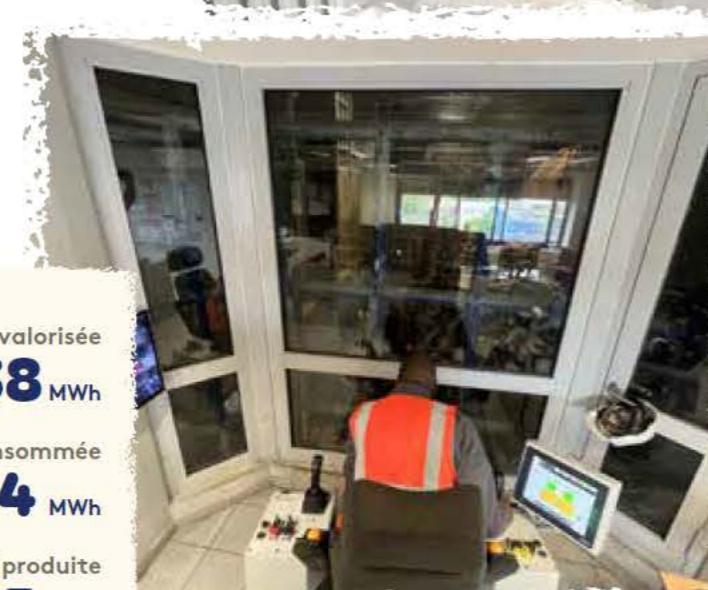
L'UVE ET LE RÉSEAU DE CHALEUR

UNE MODERNISATION AMBITIEUSE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

En activité depuis près de cinquante ans, l'Unité de Valorisation Énergétique du Siom poursuit sa transformation.

En juin 2024, une vaste campagne de modernisation a été lancée pour fiabiliser l'installation, répondre aux exigences du BREF Incinération* et maintenir une performance énergétique supérieure à 90%.

Nouvel auvent pour le stockage du mâchefer



Relocalisation de la salle de commande

Disponibilité 74 %

Performance énergétique 86 %



+ de 8 millions d'euros investis par le syndicat

pour améliorer la performance énergétique et environnementale de l'UVE

L'objectif de ce chantier de transformation : garantir la disponibilité des équipements, maîtriser les coûts de traitement, et renforcer l'exemplarité environnementale de l'UVE, véritable moteur énergétique du territoire via l'alimentation du réseau de chaleur local.

Les travaux, confiés à la société GENERIS dans le cadre d'un Marché Global de Performance (MGP), ont été structurés en trois grands ensembles. Le premier concerne la réfection des locaux administratifs et le confortement du génie civil de la fosse. Le deuxième vise à moderniser le cœur du process avec l'optimisation de la régulation de la combustion, le remplacement du pont n°2 de la fosse et des analyseurs de gaz, et le déplacement de la salle de commande pour permettre une augmentation du volume de déchets stockés. Enfin, le troisième ensemble porte sur les aménagements extérieurs, avec la couverture de la dalle mâchefer par un auvent de 1 000 m². Le budget alloué à l'ensemble de

Une énergie recyclée

Les déchets destinés à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Siom sont composés d'ordures ménagères qui ne peuvent être triées. Ces déchets sont incinérés et transformés en énergie : la chaleur qui se dégage de leur combustion est récupérée pour produire de l'électricité et de l'eau chaude.

ces travaux s'élève à 7,16 millions d'euros hors taxes.

Prévue sur 2024-2025, cette nouvelle séquence de travaux marque une étape-clé avant une refonte plus lourde, et notamment le changement d'un des fours d'ici 2034.

Le réseau de chaleur du Siom en 2024



Concessionnaire exploitant Dalkia

Rendement du réseau 90,50%

76 429 MWh vendus, dont 83,92% à Enerlis (société de services énergétiques aux entreprises, collectivités et bailleurs sociaux), 13,25% à la zone d'activités de Courtabœuf et 2,83% à la commune de Villejust

79,89 €HT/MWh tarif pour les abonnés du Siom (hors Enerlis)

7 km de réseaux / **18 km** de tuyauterie sur l'ensemble des réseaux du Siom

2 042 DJU (Degré Jour Unifié)

Une énergie distribuée à **100% ENR**

Cette chaleur non génératrice d'émission de CO₂ est produite **localement**

Des équipes disponibles **24h/24 et 365 j/an**

*Le BREF Incinération (Best Available Techniques REference) est un document de référence européen qui définit les meilleures techniques disponibles (MTD) pour les installations d'incinération et de co-incinération des déchets.





PROTOXYDE D'AZOTE : LES BOUTEILLES QUI EXPLOSENT TOUT...

Coût économique, risques humains, casse mécanique : le protoxyde d'azote, détourné à des fins récréatives, s'est imposé comme un fléau en France, et le Siom n'y échappe pas. Face à l'urgence, le Syndicat a dû réagir avec méthode et détermination.

En deux ans, les explosions de cartouches de protoxyde d'azote ont entraîné près de 1 350 heures d'arrêt à l'UVE, plus d'un million d'euros de pertes et 227 000 euros de frais de réparation. Dangereuses, ces cartouches métalliques se retrouvent dissimulées dans les sacs d'ordures ménagères avant d'arriver à l'Unité de Valorisation Energétique du Siom. Et le phénomène ne faiblit pas, où à force d'explosions, elles mettent en danger les agents, les équipements et l'équilibre économique du site.

Aujourd'hui, aucune législation n'encadre le traitement de ce déchet, normalement professionnel, amenant les collectivités à dépenser des montants considérables (prix de reprise : 10€/bouteille) pour les évacuer par elles-mêmes.

Le Siom refuse cette fatalité. Deux plaintes ont aussi été déposées par le Syndicat qui a

En 2024, 8 arrêts d'exploitation dus à l'explosion de bouteilles de protoxyde d'azote ont encore paralysé l'UVE, pour 420 heures d'interruption, 320 000 € de pertes et 70 000 € de réparations. À cela s'ajoutent 2 300 bouteilles récupérées pour un coût de reprise de 23 000 €.

organisé la riposte sur le terrain : campagnes virales (TikTok) auprès des jeunes, sensibilisation des agents municipaux, isolement des bacs suspects, traçabilité renforcée, recherche de prestataires et solutions techniques.

En 2024, en partenariat avec tous les Syndicats

franciliens de traitement des déchets, le Siom a alerté l'État, interpellé les parlementaires, écrit au préfet et à la ministre de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques... Le message est clair : ce fléau ne peut plus rester inexistant dans la législation française.

ET DEMAIN ?

Vers une réponse législative plurielle aux dérives et risques associés

Face à l'augmentation de l'utilisation illégale du protoxyde d'azote, trois propositions de lois ont été déposées au Sénat et à l'Assemblée nationale par des parlementaires fin 2024 :

- La première vise à renforcer la lutte contre les usages détournés du protoxyde d'azote.
- La deuxième souhaite restreindre la vente de protoxyde d'azote aux seuls professionnels,
- La troisième a pour but d'accentuer la prévention menée sur les risques d'accidents liés aux batteries de lithium et aux cartouches de protoxyde d'azote ayant lieu dans les installations de traitement de déchets.

Cette dernière reprend également la demande des Syndicats relative à la mise en place d'une filière REP spécialisée dans la reprise de ces déchets.

Examinés par l'Assemblée et le Sénat, ces trois projets législatifs attendent de passer en première lecture. À suivre...

4.

TENDRE VERS UN TERRITOIRE ZÉRO PLASTIQUE

RECYCLAGE

ZÉRO PLASTIQUE

IA

INITIATIVES

PARTENARIAT

STARTUP

Le taux de refus dans les bacs jaunes des habitants du territoire du Siom repart à la hausse. Derrière cette statistique, des conséquences concrètes pour l'environnement, les finances publiques et la sécurité dans les centres de tri.

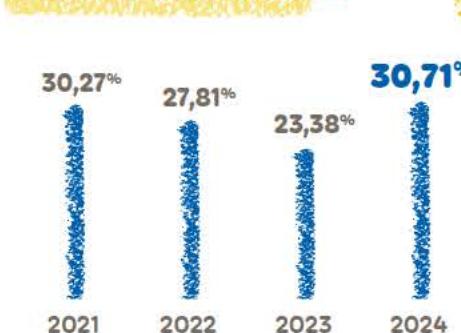
En 2024, le taux de refus dans les bacs jaunes du Siom s'est établi à 30,71%, en hausse de plus de 7 points par rapport à 2023. Ce chiffre traduit les erreurs dans les gestes de tri effectués par les ménages du territoire. Résultat : des déchets mal orientés, des matières recyclables déclassées... et un impact immédiat sur l'environnement comme sur les finances.

Chaque erreur de tri oblige à extraire, transporter et incinérer des déchets « non conformes » (qui ne devraient pas se trouver dans le bac jaune), générant des trajets supplémentaires pour les camions de collecte et une perte de matière recyclable. En 2024, ce sont près de 4 000 tonnes de refus de tri qui ont dû être détournées du centre de tri SERIVEL (prestataire de traitement des emballages du Siom) vers l'UVE, avec un surcoût estimé à 860 000 €, sans compter la baisse des soutiens de CITEO, conditionnés à la qualité du tri.

Les conséquences sont également importantes dans les centres de tri : contamination des matières, risques sanitaires (seringues), risques d'explosion ou d'incendie (bouteilles de gaz, piles), dégradations de matériels... Pour contrer cette tendance, le Siom a déployé des actions de sensibilisation mais aussi des suivis de collecte permettant d'identifier en amont les bacs non conformes et de les refuser à la collecte.

Le bon tri : un enjeu environnemental

Évolution du taux de refus



En 2024,

~4 000 tonnes de déchets refusés sur 12 400 collectées
~860 000€ de surcoût lié aux refus

Principaux refus



STOP AUX ERREURS DE TRI DANS LE BAC JAUNE

MÉMO DU BON TRIEUR

- ✓ Emballages en vrac, non imbriqués
- ✓ Pas besoin de laver les emballages
- ✓ En cas de doute : vérifiez le sigle sur les emballages

WASTETIDE

L'IA AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Et si votre smartphone vous aidait à mieux trier vos déchets ? C'est le pari de la start-up Wastetide, créée sur le Plateau de Saclay.

Avec sa solution WasteScan, elle a été lauréate de l'édition 2023-2024 de l'appel à projets participatif du Siom. Soutenue à hauteur de 2 000 € par le Syndicat, cette application d'intelligence artificielle sera déployée en avant-première sur le territoire dès 2025.

Le principe est simple et innovant : grâce à la caméra d'un téléphone, l'usager peut scanner le contenu de sa poubelle avant de la sortir pour obtenir un diagnostic immédiat sur la qualité de son tri. L'application identifie en temps réel les déchets présents, signale les erreurs et les aide à améliorer leur tri par le principe de « gamification*». Une manière astucieuse d'encourager les bons gestes, sans contrainte, et à domicile. L'enjeu est de taille : améliorer la qualité du tri à la source, capter davantage de matières recyclables – en particulier les emballages plastiques – et atteindre les objectifs de la loi AGEC, notamment celui des 90 % de bouteilles en plastique collectées pour recyclage d'ici 2029.

Un projet pionnier

L'expérimentation ne s'arrête pas là. En parallèle du soutien local, Wastetide a été retenue

dans le programme « Innov'Up Expérimentation Transition Écologique » porté par la Région Île-de-France et BPI France. Le Siom a été choisi comme premier territoire d'expérimentation.

En s'associant à ce projet pionnier, le Siom confirme son rôle de catalyseur de solutions innovantes pour la réduction des déchets et la modernisation des pratiques de tri. À la croisée de la technologie et de l'écologie, WasteScan pourrait bien marquer une nouvelle étape dans la relation entre citoyens et bac jaune.

Pour la première fois en France, une intelligence artificielle mobile permet aux habitants d'évaluer en temps réel le contenu de leur poubelle d'ordures ménagères et de l'améliorer !



WASTE TIDE

En savoir plus sur l'application

*Gamification : ou ludification en français, consiste à appliquer les codes et mécanismes attachés au monde des jeux vidéo à des secteurs auxquels ils n'étaient pas destinés.

VERS UN TERRITOIRE ZÉRO PLASTIQUE

Le Siom franchit une nouvelle étape en lançant une étude stratégique dédiée au zéro plastique.

Objectif : structurer une feuille de route territoriale ambitieuse et co-construite visant à réduire les emballages en hors foyer.

Face à la pollution plastique, la France s'est dotée d'une trajectoire affirmée : zéro emballage plastique à usage unique en 2040. Une ambition qui se décline localement, notamment via l'appel à projets « Île-de-France zéro plastique », porté par la Région. En 2025, le Siom a fait le choix d'y répondre en déposant une candidature pour mener une étude approfondie sur son territoire. Ce projet d'étude, estimé à 40 000 €, entend renforcer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'appuiera sur un diagnostic territorial, un état des lieux des actions existantes, et proposera des actions nouvelles à mettre en œuvre, en évaluant précisément les moyens humains, financiers et techniques nécessaires pour réduire les déchets en plastique en hors foyer.

Booster l'éco-exemplarité dans les établissements publics comme privés

Trois axes prioritaires ont d'ores et déjà été identifiés : encourager l'éco-exemplarité des communes adhérentes, en particulier dans les établissements scolaires et les structures de la petite enfance ; accompagner les associations locales dans l'organisation d'événements zéro plastique ; et enfin, mobiliser les commerces de proximité et marchés alimentaires autour du vrac et des contenants réutilisables.

Si le Siom obtient le cofinancement espéré de 20 000 € en commission régionale, l'étude pourra être lancée au cours du second semestre 2025.

Un cadre national et européen structurant pour sortir du plastique

La France, en cohérence avec la réglementation européenne, vise le zéro plastique à usage unique d'ici 2040.

Plusieurs dispositifs encadrent cet objectif :

- *Loi AGEC* : encourage le réemploi, le vrac et **la fin du plastique à usage unique d'ici 2040**
- *Loi Climat et Résilience* : impose des plans de réduction des déchets
- *Loi EGALIM* : bannit les plastiques en restauration scolaire et promeut les contenants réutilisables.

5. MOBILISER LA POPULATION AUTOUR DU ZÉRO DÉCHET

FORMER

ÉDUQUER

GÉNÉRATION

TRANSMISSION

ENVIRONNEMENT

PRÉSERVER

ÉCO-CITOYEN



LA FÊTE DE LA RÉCUP' S'INSTALLE SUR LE PLATEAU DE SACLAY !

Le dimanche 13 octobre 2024, la Fête de la Récup' rencontrait une fois de plus un beau succès, attirant plus de 2 000 visiteurs et réunissant plus de 70 partenaires et exposants.

L'originalité de cette 14^e édition résidait dans son cadre inédit : la nouvelle déchèterie-ressourcerie du Siom à Saclay, officiellement inaugurée le jour même.

L'événement a permis de mettre en lumière, de manière concrète, les enjeux et solutions liés à l'économie circulaire : les nombreux stands ont en effet offert un panorama complet des initiatives locales en matière de réduction des déchets, de recyclage et de réemploi. Au-delà des stands et des expositions thématiques, la Fête de la Récup' a proposé un programme riche de moments conviviaux favorisant les échanges entre les acteurs présents et le public : des ateliers créatifs ont démontré qu'il était possible de donner une seconde vie aux objets, et des animations ludiques permis de sensibiliser les plus jeunes.

Tradition de la Fête de la Récup', le vide-grenier était bien présent permettant à chacun de faire des achats de seconde main !



Une déambulation échassière éco-responsable !

Pour l'occasion, le Siom a souhaité intégrer une animation unique : les échassiers du tri. Avec leurs acrobaties et déambulation, ils ont pu rappeler l'attention des visiteurs pour leur rappeler les bonnes consignes de tri. Un spectacle de rue dédié à la transition écologique, quel meilleur vecteur pour sensibiliser de 0 à 99 ans ?



Sept associations ont remporté l'appel à projet participatif du Siom : l'Académie du Recyclage et de la Réparation, Ose ZD, Orsay en Transition, Récup' Vélo, ESR Nature, WasteTide et le tiers lieu L'Ébullition.

LE SIOM MOBILISE SES HABITANTS

La Fête de la Récup' 2024 a été l'occasion de valoriser deux actions phares de sensibilisation citoyenne : le Défi Familles et l'appel à projets participatif lancé auprès d'associations locales.

Depuis 2018, le Défi Familles accompagne les foyers volontaires vers une réduction de leurs déchets grâce à des ateliers et un suivi personnalisé. En six éditions, 227 familles ont participé. Pour la première fois cette année, l'objectif de -20% d'ordures ménagères n'a pas été atteint et la mobilisation a été plus faible. L'occasion pour le Siom de repenser le format pour renforcer l'impact collectif.

L'appel à projets participatif a quant à lui récompensé sept initiatives locales portées par des associations et habitants du territoire. L'Académie du Recyclage et de la Réparation (Gif-sur-Yvette) a remporté le 1er prix, suivie de l'exposition « Le grand déplastification » (Ose ZD) et du projet « De nos arbres à l'assiette » (Orsay en transition).

Ancrées dans le quotidien et le territoire, ces collaborations illustrent la volonté du Siom d'impliquer les associations du territoire dans une transition durable.



Les lauréats du Défi Familles, récompensés lors de la Fête de la Récup' : pendant huit mois, 28 familles du territoire ont tenté l'aventure Zéro Déchet.

ET DEMAIN ?

La roue des déchets : jouer ensemble pour l'écologie !

Avec la volonté de sensibiliser plus d'habitants, le Siom a fait le choix de redéfinir le programme qualitatif du Défi Familles en un évènement grand public dans les communes.

Avec le jeu de la Roue des déchets, les citoyens pourront tenter leur chance pour tester leurs connaissances sur le tri des ordures ménagères, des emballages et des biodéchets, le réemploi, la valorisation énergétique et le recyclage, le compostage et la méthanisation, le réemploi... Toutes les thématiques liées à l'économie circulaire y seront intégrées sous un format dynamique et convivial pour apprendre tout en s'amusant !



UNE ANNÉE POUR FORMER LES ÉCOCITOYENS DE DEMAIN

Lancé à la rentrée 2023-2024, le nouveau programme des Écoles Durables du Siom, déployé dans les écoles primaires du territoire, propose une formation complète à l'éco-citoyenneté en un an. Tri, zéro déchet, lombricompostage, et économie circulaire sont abordés en classe à travers des animations ludiques, des visites de sites et des spectacles pédagogiques. En fin d'année, une découverte de l'espace pédagogique du Siom permet de mesurer les acquis. Objectif : sensibiliser mieux et plus vite... pari réussi.



Emmenée par Inès Garrido (association Ose Zéro Déchet), l'animation « Raconte-moi ton histoire » sensibilise les élèves de primaire aux problématiques de la surconsommation, tout en flétrissant les solutions : réparation, réutilisation, partage

Animé par Iwan Laurent, le spectacle Lombric Fourchu sauve ta planète est une aventure semée d'embûches et de collisions spatiales destinée à faire émerger l'économie circulaire !

Les Écoles Durables en 2024

3 écoles Aux Ulis, à Igny et à Saint-Rémy-lès-Chevreuse	29 classes participants	17 800 élèves formés depuis 2009	53 écoles accompagnées sur les 63 du territoire
---	-----------------------------------	--	---

MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS DANS L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

Former pour mieux trier : c'est l'objectif des sessions de sensibilisation mises en place par le Siom auprès des collectivités du territoire. Une formation et un état des lieux (besoins et perspectives d'évolution du tri) sont mis en place pour accompagner les agents du tri dans les bureaux jusqu'à la collecte par le Siom. En 2024, ce sont les agents des communes de **La Ville-du-Bois** et de **Longjumeau** qui ont été formés à la prévention des déchets. Le dispositif, inscrit dans la durée du PLPDMA, continue d'être proposé à toutes les collectivités adhérentes.

20 agents municipaux ont été formés à la prévention des déchets en 2024.



COURIR RESPONSABLE, C'EST POSSIBLE !

Trail d'orientation par équipes en conditions hivernales, le Raid 28 a réuni plus de 500 coureurs et 100 bénévoles à Bures-sur-Yvette. Le Siom a accompagné l'édition 2024 dans une démarche éco-responsable : tri des déchets recyclables et des biodéchets, partenariat avec un ESAT pour servir un repas sans emballages et responsable, limitation de l'utilisation des bouteilles en plastique, prêt de vaisselle réutilisable, et réflexion post-course pour limiter l'usage des serviettes jetables. Ou comment faire vivre les principes de l'économie circulaire au cœur des événements, sportifs comme citoyens !



Tri sélectif au rendez-vous : les participants du Raid 28 ont adopté les bons gestes.



6. CULTIVER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



UN ENJEU**POUR LE SERVICE PUBLIC****DEUX QUESTIONS À...**

NATHALIE BRUNEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DES SERVICES DU SIOM

Depuis deux ans, vous développez une stratégie dédiée à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail des agents du SIOM. Quelles actions concrètes avez-vous développées ?

Nous avons tout d'abord engagé la mise en place du télétravail dans le cadre d'une démarche participative pour associer les agents. L'équilibre vie privée – vie professionnelle est essentiel pour le bien-être au travail des équipes. Nous avons donc travaillé ensemble sous l'impulsion des élus pour construire une charte du télétravail adaptée à une petite structure et en respectant les volontés de chacun. L'objectif est de réussir à ce que le télétravail s'équilibre entre ceux qui le souhaitent et ceux dont les missions ne le permettent pas.

Nous avons aussi renouvelé « Notre semaine QVCT » qui contribue à fédérer les agents autour d'activités de bien-être, de santé et de sport dans un esprit d'équipe. 100% des agents se déclarent satisfaits de la diversité des actions mises en place par le Siom lors de cette semaine qui leur est dédiée. L'objectif est de pérenniser cette démarche, de répondre aux attentes des agents sur ce sujet et de permettre à chacun de s'épanouir dans son environnement professionnel.



L'année 2024 a été marquée par l'ouverture de la nouvelle déchèterie-ressourcerie du SIOM à Saclay. Comment avez-vous fédéré les agents autour de ce projet ?

Aux côtés des élus du Siom, ce projet a mobilisé toutes les compétences de la collectivité de manière transversale, de la conception au choix du constructeur-exploitant, en passant par le suivi des travaux, le financement, la prévention des déchets et la communication autour du projet. Les services dont les missions sont plus orientées vers l'opérationnel ont évidemment été parties prenantes de cette aventure. Nous leur avons proposé de participer à l'avancement du projet, de la visite de chantier à l'inauguration. Des rencontres ont également été organisées avec les équipes de l'exploitant de la déchèterie à Saclay afin de contribuer au fonctionnement de nos deux équipements en réseau. De plus, le Siom a souhaité associer une ressourcerie à ce nouveau site. L'objectif est de développer le réemploi et que ce lieu contribue à la sensibilisation des habitants à l'économie circulaire. Nous comptons sur les équipes de Re-Saclay aux côtés de nos agents pour que ce projet rayonne sur le territoire.

33 agents

21 femmes
12 hommes

Répartition des agents

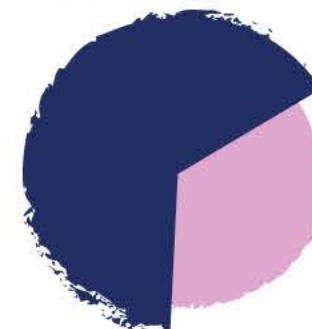
par statut

● 29 titulaires

19 femmes
10 hommes

● 4 contractuels

2 femmes
2 hommes

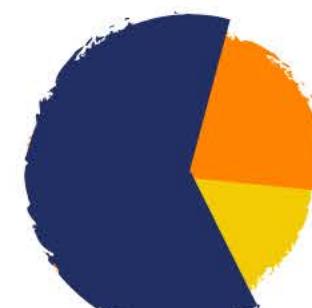
par filière

● 20 en filière technique

8 femmes
12 hommes

● 13 en filière administrative

13 femmes

par catégorie

● 22 en catégorie C

9 femmes
13 hommes

● 7 en catégorie A

6 femmes
1 homme

● 4 en catégorie B

2 femmes
2 hommes

Bilan social 2024

au 31 décembre



QUELQUES CHIFFRES

12 formations CNFPT

8 agents ont participé à la formation « manipulation extincteur »



14 agents ont participé à la formation « risques autoroutiers »

3 agents ont participé à la formation « l'habilitation électrique BS-BE »



1 agent a bénéficié de la préparation du concours d'attaché

1 agent a participé à la formation d'intégration

12 formations CNFPT

15 agents ont bénéficié d'un avancement de grade

1 semaine dédiée à la Qualité de Vie au Travail

UNE SEMAINE POUR PRENDRE SOIN DE SOI ET DU COLLECTIF

Du 17 au 21 juin 2024, le Siom a réaffirmé son engagement en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des agents. Véritable levier RH, cette démarche participative associe bien-être, prévention et cohésion d'équipe.

Massages, poterie, samba ou krav-maga : les agents ont choisi eux-mêmes les activités qu'ils souhaitaient effectuer dans le cadre de cette édition 2024. Deux ateliers de prévention à la sécurité routière, un petit-déjeuner healthy d'ouverture, un repas du personnel en clôture et la visite du chantier de la déchèterie-ressourcerie du Siom sur le Plateau de Saclay ont complété le programme de cette semaine qui leur était dédiée. De plus, des paniers de produits de producteurs locaux leur ont été offert.

33 participants

5 ateliers proposés sur 12 créneaux

3 ateliers par agent en moyenne

100 % des agents sont satisfaits*



L'ANNÉE DES AGENTS DU SIOM

*Source : enquête QVT



TÉLÉTRAVAIL UN ÉQUILIBRE SUR MESURE

À l'écoute de ses agents, le Siom a engagé une démarche participative pour construire un télétravail adapté aux missions comme aux besoins de chacun. Une avancée RH et environnementale.

Réduction des trajets, économie d'énergie, meilleure articulation vie privée-vie professionnelle : le télétravail régulier qui est entré en exercice au Syndicat au 1^{er} janvier 2024 répond à une double ambition d'éco-exemplarité et de bien-être.

Deux groupes de travail ont réuni 11 agents volontaires pour co-construire les modalités de fonctionnement : volonté de l'agent d'en bénéficier, jours télétravaillables, tâches éligibles, continuité du service au public, réflexion sur les moyens alloués... Tout a été étudié !



Résultat : une charte du télétravailleur, un jour possible de télétravail par semaine à la demande de l'agent, et une organisation souple et organisée selon les services. Fin 2024, 21 agents en bénéficiaient déjà.

ET DEMAIN ?

QVCT 2025 : cap sur la prévention et la transversalité toute l'année !

En 2025, le Siom poursuit sa dynamique QVCT avec une approche renforcée autour de la prévention, du dialogue et du bien-être tout au long de l'année. Au programme : des activités sport et bien-être, des ateliers santé (cancer, handicap, droits des femmes), des formations sécurité et bien-être au travail (gestes et postures, premiers secours, SST...). Un travail transversal mobilisera les équipes internes et des partenaires institutionnels et locaux engagés (CIG, Médecine du travail, Prévisme, Baracao, La Voix des Mains, etc.). Avec comme point d'orgue : la semaine QVCT du 16 au 19 juin 2025.

GLOSSAIRE



A **AGEC (Loi)**
Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire

APPORT VOLONTAIRE
Mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public

B **BIODÉCHETS**
Déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables

BIOGAZ
Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales (méthanisation)

C **COMPOST**
Mélange de matières organiques et végétales utilisé comme engrais

CTM
Centres Techniques Municipaux

D **DASRI**
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

DÉCHET
Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son propriétaire destine à l'abandon

DEEE
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DÉCHETS MÉNAGERS
Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants), déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, journaux), déchets végétaux, etc.

DDS
Déchets Diffus Spécifiques pour lesquels un traitement spécifique est nécessaire (batteries, peintures, solvants, etc.)

Digestat
Le digestat est le résidu du processus de méthanisation de matières organiques naturelles ou de produits résiduaires organiques ; l'autre produit étant le biogaz.

DSP
Délégation de Service Public

E **EMB**
Emballage

ESS
Économie Sociale et Solidaire

G **GNV**
Gaz Naturel pour Véhicules

I **Imbriqués**
Déchets les uns dans les autres

ICPE
Installation Classée Pour l'Environnement

M **MÂCHEFERS**
Résidus incombustibles issus de l'incinération des ordures ménagères

MÉTHANISATION
Transformation (de matières organiques) en méthane (biogaz), par fermentation

O **OMR**
Ordures Ménagères Résiduelles

P **PRPGD**
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PLPDMA
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Q **QVT**
Qualité de Vie au Travail

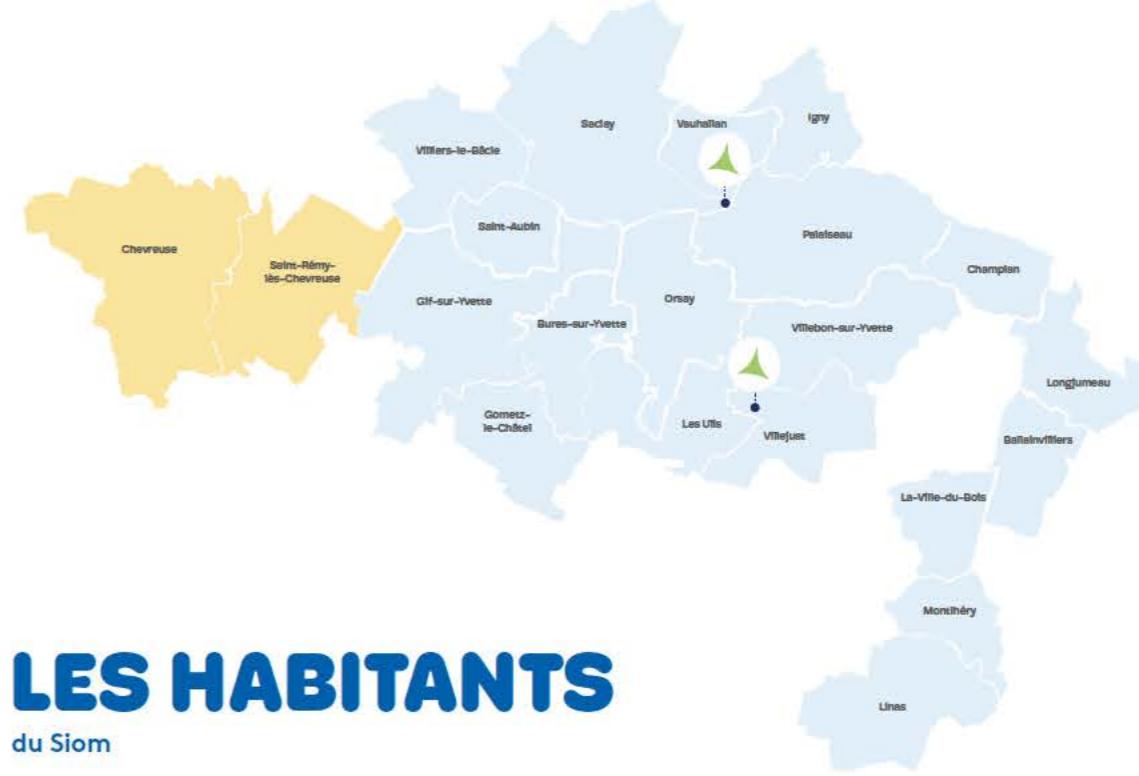
R **REFIOM**
Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REP
Responsabilité Élargie du Producteur

T **TEOM**
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP
Taxe Générale sur les Activités Polluantes

U **UVE**
Unité de Valorisation Énergétique



LES HABITANTS

du Siom

DÉP.	VILLE	POP. TOTALE	POP. MUNIC.	PART PAR POP. TOTALE	HABITAT COLLECTIF	HABITAT PAVILLONNAIRE
Communauté Paris-Saclay (CPS)						
91	Ballainvilliers	4 797	4 752	2%	38%	62%
91	Bures-sur-Yvette	9 462	9 254	5%	36%	64%
91	Champlan	2 619	2 597	1%	24%	76%
91	Gif-sur-Yvette	22 913	22 352	11%	54%	46%
91	Gometz-le-Châtel	2 663	2 615	1%	28%	72%
91	Igny	10 518	10 213	5%	38%	62%
91	La Ville-du-Bois	8 175	8 080	4%	30%	70%
91	Les Ulis	25 375	25 253	12%	94%	6%
91	Linas	7 082	7 032	3%	31%	69%
91	Longjumeau	20 750	20 620	10%	72%	28%
91	Montlhéry	8 897	8 670	4%	50%	50%
91	Orsay	16 352	16 007	8%	53%	47%
91	Palaiseau	35 195	34 893	17%	71%	29%
91	Saclay	4 390	4 323	2%	28%	72%
91	Saint-Aubin	702	681	0%	20%	80%
91	Vauhallan	2 100	2 066	1%	16%	84%
91	Villebon-sur-Yvette	10 494	10 322	5%	52%	48%
91	Villejust	2 514	2 496	1%	29%	71%
91	Villiers-le-Bâcle	1 118	1 097	1%	32%	68%
Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)						
78	Chevreuse	5 675	5 536	3%	43%	57%
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	7 908	7 908	4%	25%	75%
Total						
		209 699	206 606	100%	56%	44%



**Syndicat mixte
des ordures ménagères
de la Vallée de Chevreuse**

www.Siom.fr

Chemin Départemental 118
91978 Courtabœuf Cedex
Tél. 01 64 53 30 00

Siret 20006232100019 - Code APE 3811Z

